

compte. L'accessibilité de l'instruction peut aussi jouer un grand rôle dans la société. Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a parlé des avantages sociaux qui en découlent. Une grande partie du malaise actuel de la société provient de la misère de certaines gens, du point de vue non seulement économique, mais social et culturel. Si tout le monde bénéficiait de meilleures chances de s'instruire, nous verrions disparaître ce manque d'ambition dont souffre une bonne partie de notre jeunesse et bon nombre des difficultés qui l'accompagnent.

Je terminerai, monsieur l'Orateur, en disant que je me réjouis de certaines modifications qu'on apporte à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants mais, à mon avis, il faut aller beaucoup plus loin. Le pays dispose des fonds, il suffit simplement d'établir convenablement les priorités. Il faut se mettre à l'œuvre tout de suite. Des atermoiements ne rapporteront rien et la situation en général continuera à se détériorer.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, il est inutile de discourir sur cette mesure. J'ai l'intention pendant quelques instants seulement d'exprimer l'intérêt que je continue à y porter et d'exhorter aussi le ministre et le gouvernement à ne pas s'en tenir aux modalités du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis mais de franchir l'étape importante suivante qui s'impose en accordant de l'aide aux éventuels étudiants universitaires. Je dis cela, monsieur l'Orateur, parce que la mesure dont nous sommes saisis n'a qu'un caractère administratif. Elle met de l'ordre dans une loi qui figure dans nos recueils depuis 1964. Dans le schéma des modifications qu'il a dressé, le ministre n'a pas suffisamment fait ressortir ce point. La mesure régularise les méthodes concernant la situation des étudiants immigrants reçus. Elle modifie la loi pour s'adapter au nouveau programme universitaire qui d'annuel devient semestriel. Elle modifie aussi les montants des prêts pour les harmoniser avec la situation inflationniste qui règne au Canada et avec l'accroissement rapide du nombre des étudiants admissibles au programme de prêts.

Je souligne, monsieur l'Orateur, que cette conception administrative du problème de l'aide à nos étudiants dont le nombre s'accroît rapidement ne suffit pas pour former tous les jeunes Canadiens spécialisés et dotés d'une formation professionnelle dont on a besoin pour résoudre les difficultés de notre société moderne du XX<sup>e</sup> siècle. Le programme de prêts aux étudiants a été en fait inauguré par les gouvernements provinciaux, dont la plupart administraient un programme de ce

genre avant que le gouvernement fédéral n'entre dans ce domaine. S'il y est entré, c'est parce que les provinces n'étaient pas financièrement capables de fournir les sommes nécessaires pour répondre au regain d'intérêt chez les étudiants.

Je me souviens des discussions sur ces problèmes qui nous occupaient vers la fin des années 50 et au début des années 60. La participation importante du gouvernement fédéral à l'application de la loi sur l'aide à la formation technique et professionnelle fut l'un des mobiles puissants qui ont accru l'intérêt du gouvernement fédéral. Il semble à peine logique que le gouvernement fédéral fournisse une aide importante aux étudiants au niveau technique et professionnel sans tenir aucun compte de la formation universitaire, qui permettrait aux Canadiens d'obtenir les qualifications professionnelles nécessaires pour répondre aux besoins de l'expansion rapide de notre économie et au rôle croissant de notre pays dans bien d'autres activités sur le plan intérieur ou international. Il était parfaitement logique que le gouvernement fédéral cherche cette inspiration auprès des provinces, qui avaient été les premières à s'occuper de ce domaine. Je constate que le ministre ne leur a pas reconnu ce mérite.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire sur l'application de la loi actuelle sur les prêts: ses modalités laissent beaucoup à désirer vu que l'attribution de prêts limités aux étudiants se fait sur la base des aptitudes académiques et des besoins économiques. Ce n'est qu'au cours de l'année dernière que j'ai reçu un nombre croissant de plaintes de la part d'étudiants qui s'étaient vu refuser l'accès à la caisse des prêts à la suite d'une décision, semblait-il, arbitraire. J'ai examiné chacun de ces cas qui m'ont été soumis: l'étudiant était parfaitement admissible du point de vue de ses aptitudes académiques. On dirait que l'accès à la caisse des prêts leur fut interdit surtout à cause de la pénurie de fonds.

Il se peut que les montants plus considérables alloués en vertu des modifications apportées à la loi pallieront, dans une certaine mesure, cette pénurie. Cependant, j'estime que le critère de l'évaluation des besoins est de la même eau que le vieux principe de l'évaluation des moyens, il y a belle lurette qu'on aurait dû y renoncer. Dans tous les programmes publics de ce genre, qui émargent à la fois au budget provincial et au budget fédéral, on a pris l'habitude de prendre pour critère les besoins réels et non point l'ensemble des moyens disponibles.

Parmi les cas qui m'ont été soumis, certains concernent des familles dont le père jouit d'un revenu total d'environ \$10,000 par an.